

Ecole maternelle de Sauvagnon
Rue des écoles 64230 SAUVAGNON
Tel : 05-59-33-35-21

courriel:ce.0641382E@ac-bordeaux.

Rentrée 2016...

Horaires de classe:

Matin : 8h30 - 12h (porte ouverte pour l'accueil de 8h20 à 8h45) y compris le mercredi matin.

Après-midi : le lundi, mardi et jeudi : 14h - 15h45 ; le vendredi : 14h – 15h15

(porte ouverte pour l'accueil de 13h50 à 14h)

Les enfants doivent être accompagnés jusque dans la classe et récupérés par une personne majeure.

Dans l'intérêt de votre enfant, les horaires doivent être respectés et la fréquentation régulière.

Le règlement intérieur de l'école est affiché toute l'année à l'entrée de l'école et est modifié lors du premier conseil d'école courant octobre.

Fournitures de rentrée

Chaque enseignante donnera une petite liste de fournitures (gobelet, mouchoirs...)

Fiches de renseignements et assurances

Les fiches doivent être soigneusement complétées et retournées à l'école le plus vite possible si cela n'a pas été fait fin juin. Elles sont indispensables au bon fonctionnement de l'école. Pour simplifier vos démarches administratives, cette fiche est commune à l'école et aux services municipaux.

Les enseignants de l'école maternelle comptent organiser au cours de cette année scolaire des sorties pédagogiques.

Pour y participer, votre enfant doit avoir obligatoirement une assurance individuelle et une assurance de responsabilité civile (la responsabilité civile chef de famille est insuffisante).

Merci de nous fournir au plus vite les attestations d'assurances de responsabilité civile et d'individuelle accident.

Cahier de liaison

C'est le lien entre les parents et les enseignants.

Toutes les feuilles collées doivent être signées par les parents.

Une réunion d'information aura lieu dans chaque classe courant septembre. Les enseignantes vous en préciseront la date par le biais de ce cahier.

Parents ou enseignants peuvent aussi s'en servir pour demander un rendez-vous ou inscrire toute information.

Absence des enfants : les parents sont priés de prévenir le jour même de toute absence de leur enfant.

Absence des enseignants : si l'absence est prévue, l'enseignante vous préviendra dès que possible dans le cahier de liaison ou/et par affichage. Dans la mesure du possible, toute absence est remplacée le jour même par l'Inspection académique. Dans le cas contraire les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans une autre classe. En cas d'absence imprévue, l'absence sera signalée par voie d'affichage.

Conseil d'école :

Le conseil d'école a lieu 3 fois par an. Les parents qui souhaitent y participer devront être élus lors de l'élection de délégués de parents d'élèves qui a lieu le vendredi 7 octobre 2016.

Merci de signaler votre candidature auprès de la directrice dès que possible.

Restaurant scolaire, TAP et ALAE

Ce sont des services municipaux.

Les menus sont affichés à l'entrée de l'école sur le panneau d'affichage de l'ALAE et sont consultables sur le site de la commune.

Tous les jours, merci de confirmer ou non l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire et /ou au Tap et à l'ALAE en cochant la feuille prévue à cet effet à l'entrée de la classe.

Santé et hygiène

Les médicaments ne sont pas autorisés à l'école.

En cas de maladie chronique nécessitant une prise médicamenteuse; il est nécessaire d'établir un PAI. Parlez-en avec l'enseignante de votre enfant et la directrice.

En dehors de cette situation, aucun médicament ne sera donnée à l'école par les enseignantes et les ATSEM. Personne n'est à l'abri des poux. Soyez vigilants et surveillez régulièrement la tête de votre enfant. Avertissez-nous immédiatement en cas d'infection.

Il n'y a pas de collation sur le temps scolaire.

Vacances scolaires 2016/2017

- Toussaint: du mercredi 19 octobre après la classe au jeudi 3 novembre au matin,

–Noël: du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier au matin,

–Hiver: du vendredi 17 février après la classe au lundi 6 mars au matin,

–Printemps: du vendredi 14 avril après la classe au mardi 2 mai au matin.

–Pont de l'ascension : du mercredi 24 mai après la classe au lundi 29 mai au matin.

–Début des vacances d'été: vendredi 7 juillet après la classe.

Coopérative scolaire:

Comme chaque année pour faire fonctionner la coopérative scolaire, nous proposons une participation financière facultative et d'un montant maximum de 15 euros par enfant.

Aucune somme n'est fixée, à chaque famille de juger de ce qu'elle croit pouvoir donner.

Que toutes en soient remerciées par avance.

Les fonds recueillis serviront à l'achat de petit matériel pour la classe et à une participation aux sorties scolaires.

Petits conseils pour une rentrée réussie...

Avec le souci de vous associer à la vie de l'école et dans l'intérêt du petit élève qui nous est confié, nous vous demandons de lire attentivement les lignes qui suivent et qui, nous l'espérons vous aideront à vivre au mieux cette rentrée...

Votre enfant a besoin de se sentir en sécurité physique et matérielle bien sûr mais aussi affective. Pour cela, **il a besoin de venir à l'école en sachant :**

- qui sera là pour le prendre à la sortie
- s'il mange ou non au restaurant scolaire
- s'il reste ou non aux TAP et à l'ALAE

Il a aussi besoin qu'on sache qui il est, ce qui est à lui.

Son nom doit figurer sur toutes les affaires, en particulier sur tous les vêtements qu'il retire et sur son sac.

A ce propos, les vêtements oubliés pendant l'année scolaire 2015/2016 sont stockés dans le hall d'entrée jusqu'à fin septembre.

Votre enfant vous apportera des dessins, des travaux, des cahiers... Il vous transmettra des informations, des invitations, des demandes de participation. L'intérêt que vous mettrez à en prendre connaissance, la volonté que vous aurez d'y répondre, valoriseront votre message et lui feront grand plaisir.

Votre petit élève peint, dessine, travaille, fait du sport... Évitez **les tenues vestimentaires fragiles et les chaussures inadaptées** (comme les tongs) afin qu'il soit à l'aise et qu'il ne soit pas limité dans ses tentatives et réalisations.

N'hésitez pas à parler à l'enseignant des **problèmes** que vous pourriez constater chez votre enfant. Sachez que celui-ci sera toujours prêt à s'entretenir avec vous de préférence sur rendez-vous.

Informez-le :

- des situations familiales particulières (parents séparés, décès...),
- des éventuels traitements médicaux subis par votre enfant (**aucun médicament ne sera administré à l'école sauf PAI**),
- des motifs d'absences,
- d'éventuels départs dans l'année,
- des changements de téléphone...

D'autres part, la directrice sera cette année déchargée de sa classe le mardi, elle vous recevra avec plaisir en cas de besoin, de préférence sur rendez-vous.

Une réunion d'informations pour les parents aura lieu dans chaque classe courant septembre, nous vous en tiendrons informés par le biais du cahier de liaison.

Toute l'équipe de l'école maternelle vous souhaite une très bonne rentrée et une bonne année scolaire.